

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



## COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 03 septembre 2024**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers  
élus : 19

Secrétaire de séance : Mme Alice REIBEL

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 29 août 2024

Conseillers présents : 14

**Membres présents** : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Françoise KOELL, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 4

**Membres absents excusés** : Mmes Valérie BENTZ, Marie Hélène GOEPP, Carole PEYNET, Caroline WAGENTRUTZ.

**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance..**

#### **Délibération n° COMM20240704**

#### **Objet : Demande de subvention**

Vu la demande de subvention présentée par :

- L'AFM Téléthon,

**Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,**

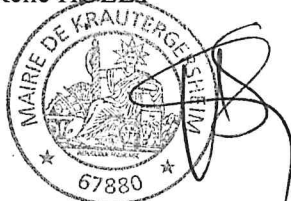
- d'accorder une subvention de 50 € à l'association AFM Téléthon,

Les dépenses seront inscrites au BP 2024 – article 65748 sous divers.

Pour extrait conforme,  
Krautergersheim, le 05 septembre 2024

Le Maire, René HOELT

La Secrétaire de séance, Alice REIBEL



#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>